

2025

ACHATS RESPONSABLES*



49,1 %

EGALIM



18,1 %



5,4 %



0,8 %



0,8 %



0,3 %

L'AGR favorise l'achat de produits alimentaires de qualité et durables reconnus par la loi EGALIM, et s'engage dans d'autres **DÉMARCHES VOLONTAIRES** comme :



13,6 %



7,5 %



2,4 %



0,3 %

*AGR Austerlitz 1